



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 27 octobre 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Sécheresse : la Creuse repasse au niveau alerte mais reste sous tension

M<sup>me</sup> Virginie Darpheuille, Préfète de la Creuse, a pris jeudi 27 octobre 2022 un arrêté de restriction du niveau alerte sécheresse en considération de l'amélioration, certes timide des débits des cours d'eau à la faveur de la pluviométrie quasi normale enregistrée en septembre. Toutefois, cette amélioration ne bénéficie pas encore aux eaux souterraines notamment dans le nord-ouest du département. Le mois d'octobre s'avère quant à lui très sec et devrait afficher un important déficit. Les prévisions météorologiques annoncent seulement quelques averses peu significatives pour les jours à venir, dans un contexte de températures extrêmement douces pour la saison qui devrait perdurer une partie de la semaine prochaine.

#### Garder une attitude responsable et vigilante

Ainsi, la conduite à tenir doit demeurer prudente et vigilante : il apparaît possible de diminuer les restrictions en matière d'usage sans toutefois qu'il soit acceptable de lever toutes les restrictions, notamment en matière d'utilisation de l'eau potable, provenant en grande partie en Creuse des réserves souterraines.

#### Le nettoyage des tombes autorisé pour la Toussaint

Les allègements de restrictions concernent la possibilité de nettoyage des tombes et la vidange des étangs. Madame la Préfète souligne cependant qu'il s'agit de dispositions dérogatoires qui ont été jugés nécessaires au regard d'impératifs sociaux ou techniques.

Le nettoyage des tombes et caveaux pourra donc être réalisé par tous, citoyens et entreprises, y compris à partir du réseau d'eau potable mais reste limité à la période de la Toussaint allant du 27 octobre 2022 au 6 novembre 2022 inclus et dans le respect d'une sobriété d'usage.

#### La situation hydrologique réétudiée le 7 novembre

Les vidanges de plans d'eau sont autorisées afin de permettre le contrôle des ouvrages lorsque la nécessité en matière de sécurité le demande, avant la période d'interdiction hivernale.

La situation hydrologique devra être étudiée à nouveau dans le cadre du prochain comité eau fixé le 7 novembre 2022 en raison de la fragilité de l'amélioration de l'hydrologie du département. Madame la Préfète recommande à tous une attitude écoresponsable prônant vigilance et sobriété afin de préserver la ressource en eau et maintenir la globalité des usages.

### Contact presse

#### Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle  
Victor FLEURY  
Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08  
Courriel. : [pref-communication@creuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@creuse.gouv.fr)



[www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse